

# Registre aux délibérations

## du Conseil communal de

# M a n t e r n a c h

### Séance publique du 29.09.2006

Date de l'annonce publique de la séance: 22.09.2006  
Date de la convocation des conseillers: 22.09.2006

**Présents:** de Jong Willibrord, bourgmestre  
Schumacher Albert et Wagner Claude, échevins  
Lehmann Marie-Rose, ép. Thoss; Mehlen André; Petri Alice, veuve Schram; Seil  
Henriette, ép. Klein; Ungeheuer Alix, ép. Klein, conseillers.  
Pallmer Pierre, secrétaire communal.

**Absents:**

a) excusés: Braun Marianne, veuve Hellers, conseiller  
b) sans motif: -/-

**Point de l'ordre du jour: 4**

**Délibération Nr 093-2006.**

### Le conseil communal de Manternach;

#### Taxes pour nuits blanches.

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu notre délibération nr 069/1989 du 21.10.1989 approuvée par arrêté grand-ducal du 11.02.1990 le 09.10.2001 édictant un règlement-taxe sur les nuits blanches;

Considérant que le basculement à l'Euro n'a pas été fait et que MM. les membres du collège des bourgmestre et échevins proposent une légère adaptation afin de faciliter les paiements directs à la caisse;

Considérant que cette adaptation des taxes n'aura pas d'influence significative sur les recettes budgétaires, vue la fréquence très limitée de la délivrance de nuits blanches dans notre commune;

après délibération décide avec toutes les voix

de faire appliquer à partir du **1.1.2007** la taxe ci-après:

**€15,00** pour la délivrance d'une nuit blanche jusque 03:00 heures.

La présente délibération annule et remplace notre décision du 21.10.1989 à partir du **1.1.2007**.

Ainsi délibéré à Manternach, date qu'en tête.

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme: Manternach, le 3/j/a.

le bourgmestre:

le secrétaire: